



EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

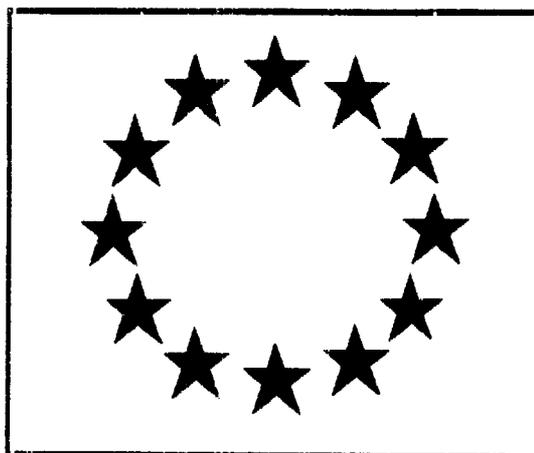
432

N° 599 DU 29 AVRIL 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPNEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4119083088 - 29-04-1994 20:13

TO: 7 MP406
7 MI406
7 MU406
SUBJECT: ""
Enc 1:599
telexhebd0599
"

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	<i>Hd's</i>
DEVT.	
ECO/FIN.	<i>OF Sections</i>
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. DEPART DE M. MATUTES ET NOMINATION DE M. OREJA AGUIRRE
2. MOBILE COMMUNICATIONS : GREEN PAPER
3. TRANSPORTS : LIAISONS AERIENNES
4. SIDERURGIE : PREMIER RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES ENTREPRISES
5. MISE EN OEUVRE DU LIVRE BLANC
6. SEMAINES DU MARCHE INTERIEUR : LANCEMENT PAR LA COMMISSION
7. FORETS : POLLUTION ATMOSPHERIQUE
8. UKRAINE : DISCUSSION ON GLOBAL INITIATIVE
9. SLOVENIE : MANDAT DE NEGOCIATION
10. MOLDOVA : TALKS ON PARTNERSHIP (BRUSSELS, 22 APRIL)
11. REPUBLIQUE TCHEQUE : VISITE DE M. VAN DEN BROEK (PRAGUE, 28-29 AVRIL)
12. ROMANIA : VISIT OF MRS SCRIVENER (BUCHAREST, 22-23 APRIL)
13. EMIRATS ARABES UNIS : MANDAT DE NEGOCIATION D'UN ACCORD SUR LE COMMERCE DES PRODUITS TEXTILES
14. UNITED STATES : VISIT OF SIR LEON BRITTAN (24-26 APRIL)
15. USA : VISIT OF V.P. CHRISTOPHERSEN (WASHINGTON, 26 APRIL)
16. ARGENTINE : VISITE OFFICIELLE DE M. MARIN (25-26 AVRIL)
17. NOUVELLE-ZELANDE : ECHANGE D'ANIMAUX
18. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE : POPULATIONS LAOTIENNES
19. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES INTERIEURES" (LUXEMBOURG, 21 AVRIL)
2. CONSEIL "INDUSTRIE" (LUXEMBOURG, 22 AVRIL)
3. CONSEIL "PROTECTION CIVILE" (LUXEMBOURG, 21 AVRIL)
4. CONSEIL "AGRICULTURE" (25-26 AVRIL)
5. GROUPE DE RIO : REUNION MINISTERIELLE (SAO PAULO, 22-23 AVRIL)
6. DECLARATIONS FESC
7. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS
2. PREVISIONS : SESSION DE MAI

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. MAROC : FINANCEMENT

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. BERD : ASSEMBLEE ANNUELLE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (ST PETERSBOURG)
2. ENERGY CHARTER CONFERENCE

- 3 -

I. COMMISSION

1. DEPART DE M. MATUTES ET NOMINATION DE M. OREJA AGUIRRE

M. Abel MATUTES a donné sa démission le 21 avril 1994 pour pouvoir participer à la campagne pour les élections européennes.

A l'occasion de son départ, la Commission lui a renouvelé ses remerciements pour son action passée et ses souhaits pour sa contribution future à la construction européenne.

Le Président DELORS a informé la Commission de la nomination par la Conférence des Etats membres de M. Marcelino OREJA AGUIRRE comme nouveau membre de la Commission. Il reprendra les compétences de son prédécesseur (énergie, transport).

Among his former activities and after a diplomatic career, Mr OREJA has occupied the following posts :

- Minister of Foreign Affairs (1976-80);
- Secretary-General of the Council of Europe (1984-1989);
- Chairman of the Committee on Institutional Affairs of the EP (1989-1993).

2. MOBILE COMMUNICATIONS : GREEN PAPER

The Commission adopted a Green Paper on a common approach to mobile and personal communications in the European Union. (see doc. COM(94)145).

Mobile communications is currently the fastest growing area within the telecommunications sector. Europe has now more than 8 million cellular mobile telephony users, over double the number three years ago. There are also more than 8 million users of other mobile communications services, (in particular, paging and so-called private mobile radio systems).

It is forecast that by the year 2000, there could be nearly 40 million users in the European Union, and with the growing expansion into personal communications services (PCS), up to 80 million users by the year 2010.

With the expansion of mobile communications into the future personal communications market, the Green Paper launches a debate on a coherent policy framework for the sector. It identifies basic principles and action lines for further discussion. The global aims of the positions and proposals in this paper are :

- to permit the development of a Union-wide market for mobile services, equipment and terminals;
- to identify common principles where required, for achieving this objective, in relation to the provision of mobile infrastructure, the development of mobile networks and services, and the supply and operation of mobile terminals;
- to promote the evolution of the mobile communications market into mass personal communications services, with particular emphasis on pan-European services;
- to facilitate and promote the emergence of trans-European networks and services in the sector.

The Green Paper proposes five major changes to the current environment for mobile communications in the Union :

- abolishing remaining exclusive and special rights in the sector, subject where required to appropriate licensing conditions;
- removal of all restrictions on the provision of mobile services (Service providers should be allowed to combine different services provided under different licences

- 4 -

(such as GSM telephony and paging), as well as allowing the provision of services in different Member States);

- full freedom for mobile network operators to operate and develop their own networks, including a right to self-provide or use third party infrastructure to operate their mobile network, and the removal of restrictions on sharing infrastructure;
- unrestricted combined offering of services via the fixed and facilitating pan-European operation and service provision.

The Green Paper is intended to launch a broad public consultation of all actors in the sector. In addition to inviting written comments, the Commission is organising consultation meetings to take place in the summer, leading to a report by the Commission during the Autumn on the results of the consultation process.

3. TRANSPORTS : LIAISONS AERIENNES

La Commission a adopté deux décisions prévoyant que les autorités françaises ne peuvent plus continuer à refuser aux transporteurs aériens communautaires l'exercice de droits de trafic sur les liaisons Paris-Londres d'une part, Paris-Marseille et Paris-Toulouse d'autre part au départ et à l'arrivée de l'aéroport d'Orly. Les décisions, prises sur la base de l'article 8 du règlement de 1992 concernant l'accès des transporteurs communautaires aux liaisons aériennes intra-communautaires, font suite à des plaintes déposées par la compagnie TAT European Airlines auprès de la Commission en septembre 1993.

Dans la décision concernant Paris-Londres, la Commission estime que les règles françaises de répartition du trafic à l'intérieur du système aéroportuaire parisien sont discriminatoires dans la mesure où les transporteurs aériens établis dans la partie nord de la Communauté sont, en fait, exclus de l'accès aux liaisons intérieures françaises. De plus, ces règles ne sont ni objectives, ni constantes, et constituent un obstacle injustifié à la libre prestation de services aériens à l'intérieur de la Communauté.

Dans la décision concernant Paris-Marseille et Paris-Toulouse, la Commission considère que le maintien par les autorités françaises d'une concession exclusive sur ces liaisons au départ et à l'arrivée du seul aéroport d'Orly, dont bénéficie la compagnie Air Inter, n'est pas justifié par le règlement communautaire. Il en résulte une discrimination illégale en fonction de l'identité du transporteur.

4. SIDERURGIE : PREMIER RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES ENTREPRISES

La Commission a adopté le rapport sur la surveillance des plans de restructuration des entreprises sidérurgiques acceptés par le Conseil du 22 décembre 1993 au titre de l'article 95 du traité CECA.

En effet, les Etats membres avaient accepté l'attribution d'aides d'Etat à six entreprises (CSI, Ekostahl, Ilva, Sidenor, Siderurgica Nacional, Freital), à condition que la Commission puisse étroitement surveiller le respect par les entreprises des conditions dans lesquelles ces aides avaient été adoptées. Ces conditions portaient notamment sur :

- des réductions irréversibles de capacité de production,
- le respect de charges financières de capacité de production,

- 5 -

- l'impossibilité de bénéficier de réductions fiscales sur les déficits couverts par les aides,
- le respect de prêts aux conditions de marché pour couvrir toute nouvelle perte,
- le respect des conditions de concurrence,
- le respect des calendriers.

Les rapports à fournir par la Commission au Conseil les 1er mai et 1er novembre doivent être élaborés sur la base des rapports que les Etats membres doivent transmettre à la Commission.

Ce premier rapport de la Commission qui sera transmis aux Etats membres fournira la base d'analyse ultérieure, en permettant de constater l'évolution des engagements par rapport à cette situation lors des rapports suivants. Il est fondé sur les informations disponibles au moment de sa rédaction. Constatant que certains Etats membres n'ont pas fourni toutes les données requises en temps utile, M. VAN MIERT a souligné "la nécessité de transmettre tous les renseignements nécessaires. Le rapport factuel qui sera soumis aux Etats membres dans les prochains jours ne préjuge pas de l'attitude que pourra adopter la Commission à l'encontre d'éventuels manquements aux engagements. En effet, la crédibilité de l'ensemble du plan de restructuration de l'industrie sidérurgique communautaire dépend du respect des conditions qui ont été fixées et unanimement acceptées par le Conseil".

5. MISE EN OEUVRE DU LIVRE BLANC

Au cours de sa réunion de cette semaine, la Commission a procédé, sur base d'une note d'information, à un débat sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. Rappelons que les conclusions de ce Livre blanc, présentées par le Président DELORS, avaient été approuvées par le Conseil européen de Bruxelles.

Le suivi du Livre blanc comporte trois éléments : le plan d'action arrêté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, l'approfondissement de la réflexion sur le modèle social européen et la démocratisation du débat sur le chômage.

Les travaux, souvent ambitieux, progressent à un rythme soutenu dans les principaux domaines du plan d'action : révision des grandes orientations de politique économique, la mise en place des réseaux transeuropéens et de la société d'information et l'amélioration des systèmes d'emploi, du fonctionnement du marché intérieur et de la compétitivité des entreprises.

Bien que le Livre blanc ait suscité des débats, tous les Etats membres ne lui ont pas toujours accordé la même priorité, en dépit du "tour des capitales" effectué par le commissaire FLYNN et des diverses activités de communication et d'animation entreprises par les Bureaux de la Commission.

Il est essentiel que la Commission veuille à maintenir la dynamique politique en vue de la réalisation des profondes mutations structurelles qu'implique le Livre blanc, afin d'éviter que la reprise économique ne serve de prétexte pour différer les changements nécessaires. Aussi, la Commission présentera un rapport détaillé sur la mise en oeuvre du Livre blanc au Conseil européen de Corfou. Ce rapport devrait décrire les principaux axes de politiques économiques et sociales poursuivis par l'Union et ses Etats membres, indiquer les actions entreprises depuis décembre 1993 en soulignant les secteurs pour lesquels une action complémentaire ou plus résolue serait nécessaire.

- 6 -

La préparation du rapport, à l'instar des autres travaux de suivi du Livre blanc, fera l'objet d'une collaboration étroite entre les services de la Commission et sera coordonnée au sein du "Core Group", qui regroupe les Directeurs généraux directement concernés sous la présidence du Secrétaire général.

6. SEMAINES DU MARCHÉ INTERIEUR : LANCEMENT PAR LA COMMISSION

La Commission organise des "Semaines du Marché intérieur" dans les Etats membres pour avoir des contacts directs avec les citoyens et répondre à leurs questions sur place, mais aussi pour écouter leurs observations, leurs plaintes et leurs suggestions quant au fonctionnement du marché intérieur.

L'idée consiste à organiser, avant la fin de l'année en cours, dans chaque Etat membre de l'Union Européenne, par biais des Bureaux de la Commission, des rencontres sur le marché intérieur.

Cette action se déroulera en trois étapes : après une période de sensibilisation où un appel sera fait (surtout) à la presse pour annoncer l'opération, aussi bien le grand public que les entreprises pourront, par des numéros de téléphone verts, pendant une période limitée (par exemple, une semaine), s'adresser aux bureaux de la Commission dans chaque Etat membre avec leurs questions ou remarques sur le marché intérieur. Lors de la "Semaine du Marché Intérieur" qui suivra, les questions et remarques ainsi exprimées seront traitées par des spécialistes de la Commission. Il s'agit là de la mise en pratique de l'idée annoncée par M. VANNI d'ARCHIRAFI lors de la Conférence du 14 mars : "le marché intérieur vous appartient; la Commission est à votre écoute"

Avec l'organisation de ces "Semaines", la Commission disposera d'un instrument en plus pour enregistrer les attentes et les problèmes des forces actives dans l'Union européenne afin d'être mieux préparée à définir d'éventuelles nouvelles priorités pour l'action communautaire dans les années à venir.

7. FORETS : POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La Commission a approuvé un règlement relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre la pollution atmosphérique.

Ce projet vise à aider les Etats membres à réaliser une surveillance intensive et continue des écosystèmes forestiers ainsi qu'à établir ou compléter de façon coordonnée et harmonieuse un réseau de placettes permanentes nécessaire à cette surveillance intensive et continue.

8. UKRAINE : DISCUSSION ON GLOBAL INITIATIVE

The Commission has decided to put a number of possible options for a new European policy initiative towards Ukraine to the Council of Ministers, as requested by EU Foreign Ministers in Luxembourg last week (see EU-Review N° 598 du 22 avril).

The options outlined by the Commission are neither exhaustive nor conclusive, but focus on the most pressing areas of the economy, notably energy and agriculture, while also proposing possible macro-economic assistance when Ukraine reaches agreement with the world financial institutions. The Commission also suggests forging closer ties at a political level.

- 7 -

The following are the options for action put forward by the Commission :

- Political and diplomatic initiatives : The principle of a "Joint Action", in the context of the EU's common foreign and security policy as defined by the Maastricht Treaty, should be to : strengthen Ukraine's independence, sovereignty and territorial integrity; consolidate democracy and the respect for human rights and support the institutions of civil society; contribute to the improvement of relations between Ukraine and Russia; favour implementation of the trilateral statement of January 14 on the removal and dismantling of nuclear weapons; and encourage Ukraine's signature of the nuclear Non-Proliferation Treaty.
The EU's political dialogue could also follow up EU support for the monitoring of elections in Ukraine with concrete actions to help build democratic institutions, notably in parliament, labour business and the media, in close step with the Member States. It could also envisage strengthening its ties with the new Parliament.
- Food and agriculture : the supply and distribution of food in Ukraine is worsening rapidly. The lack of an adequate production and distribution network has turned Ukraine from being a net food exporter, and breadbasket to Russia itself, into a net importer. There is a serious shortage of seeds, fertilisers and fuel, as well as investment in farming equipment, throwing the national food supply into jeopardy and intensifying the risk of social disruption. Experts reckon Ukraine's immediate needs for agricultural inputs would cost 100 Mecu. If during 1994 financing possibilities became available in the Community budget the Council could, on the basis of a Ukrainian request, consider an exceptional operation to supply food products to Ukraine later this year for an amount of 100 Mecu. The products supplied would be sold at local market prices, after consultations with the traditional exporting countries in the region, to generate counterpart funds to finance a range of operations in Ukraine.
- Nuclear safety and energy : Ukraine's energy market is in crisis, which is contributing to a decline in industrial production and to the country's severe balance of payments problems. The cost of supplies and the problems of security of supply associated with Ukraine's dependence on external suppliers are factors which plead in favour of increasing Ukraine's self-sufficiency in energy. Ukraine relies increasingly on nuclear power in order to reduce its dependence on energy imports. It is building new nuclear reactors, but is unable to finance them and has appealed for assistance. It considers it indispensable to continue operating the Chernobyl nuclear plant and even envisages opening unit 2, which was shut down last year following a major fire.
The EU, in cooperation with other international donors, could help restore long-term stability to Ukraine's energy sector by contributing to the completion of two new reactors at Rovno and Khemelnitzky, on condition that Ukraine undertakes to shut down Chernobyl definitively. TACIS could assist part of the shut-down operations while financing some urgent upgrading measures during the phase-out period. In return, Ukraine would undertake not to restart unit 2. The Commission considers that such a financing initiative could be launched at the G7 Summit in Naples.
- Macroeconomic assistance : if Ukraine reaches an agreement with the IMF on a comprehensive macro-economic reform programme, the EU could consider providing macro-economic support in liaison with other major donors.

- 8 -

9. SLOVENIE : MANDAT DE NEGOCIATION

La Commission a adopté le mandat de négociation d'un accord européen avec la Slovénie qui lui avait été demandé par le Conseil "Affaires générales" en septembre 1993 et qui avait été préparé par des entretiens exploratoires en décembre.

L'accord européen avec la Slovénie sera sur le modèle de ceux négociés avec les pays d'Europe centrale, et notamment avec la République tchèque et la Bulgarie. Des dispositions spécifiques y ont été insérées pour tenir compte de la spécificité de la Slovénie et des éléments pertinents des accords déjà conclus par la Slovénie et la Communauté. La Commission a attirée l'attention sur le fait que l'état de développement de l'économie slovène et la volonté exprimée par ce pays lors des conversations exploratoires permettent de proposer une période de transition de 7 ans maximum, c'est-à-dire plus courte que pour les autres accords européens.

10. MOLDOVA : TALKS ON PARTNERSHIP

The first round of negotiations in view of the conclusion of a Partnership and Cooperation Agreement (PCA) with Moldova was held on 22 April.

The Minister of Foreign Affairs of Moldova, Mr POPOV, opened the session stressing the high value his country attaches to the negotiations of a PCA with the EU, an important step towards Moldova's efforts closer structural ties with Europe. He interpreted this as a recognition of Moldova's efforts towards political and economic reform as this was also confirmed by the recent Parliamentary elections.

The negotiations were conducted in a very good atmosphere and important progress was noted in all areas. The Moldovan delegation advanced some requests concerning the prospect of future negotiations for a Free Trade Area and other elements in the commercial field. The Commission noted that certain of these requests were outside its current negotiating mandate. It therefore intends to submit to the Council a proposal for an extension of the mandate.

11. REPUBLIQUE TCHEQUE : VISITE DE M. VAN DEN BROEK (PRAGUE, 28-29 AVRIL)

Le Commissaire van den BROEK a visité Prague le 28-29 avril pour des entretiens bilatéraux avec le Premier Ministre M. KLAUS, Ministre des Affaires étrangères, M. ZIELENIEC, Ministre du Commerce M. DLOUHY et Ministre de Défense M. BAUDYS au sujet de l'association de la République tchèque à l'UE, au Pacte de Stabilité en Europe, à l'élargissement de l'UE, à la Bosnie et à la coopération des pays de Visegrad.

Ces rencontres ont été précédées le jeudi par une conférence publique sur l'élargissement de l'UE. Lors d'une discussion, présidée par le Ministre-adjoint des Affaires étrangères M. BRATINKA, M. van den BROEK s'est concentré surtout aux questions institutionnelles que produit l'élargissement de l'UE, et à une participation possible de la République tchèque à la PESC.

Un autre sommet du programme de la visite est prévu pour le vendredi : le lancement du premier numéro de la version tchèque du magazine "L'Europe" en présence du Président tchèque M. Vaclav HAVEL.

- 9 -

Les Chefs des Délégations de la Commission des PECOs se sont réunis à Prague pour rencontrer M. van den BROEK le vendredi matin. L'un de buts principaux de la visite de M. van den BROEK à Prague est celui de leur exposer les résultats du séminaire de réflexion de la Commission du 23 mars concernant la politique étrangère et de la sécurité commune de l'UE.

12. ROMANIA : VISIT OF MRS SCRIVENER (BUCHAREST, 22-23 APRIL)

At the invitation of the Fondation du Forum Crans-Montana, Mrs Christiane SCRIVENER chaired the conference held in Bucharest on 23 April on "Regional cooperation and European Union", alongside Mr Jean-Paul CARTERON, President of the Fondation du Forum.

Mrs SCRIVENER stressed that current economic difficulties and uncertainties made it all the more necessary to step up cooperation in Europe, by strengthening relations between the European Union and all its neighbours in the same region.

Therefore, liberalisation of trade between the EU and its neighbours had to go hand in hand with the development of trade among those countries themselves.

The Commissioner reconfirmed the Union's desire to tighten its association ties with the CEECs and to consolidate its relations with the countries of the Mediterranean. She also said that the EU, by playing an active role in the Middle East peace process, was making it clear that only the achievement of peace would enable all people to benefit from much-needed economic development.

In her intervention Mrs SCRIVENER also referred to the European Agreements which were a necessary instrument in building Europe. She said that by proposing, at the initiative of the French Prime Minister, a pact for stability in Europe and by defending the principle of strengthened political dialogue as advocated in the Hurd-Andreatta initiative, the European Union was reiterating its desire to forge ahead on equal footing with all its European partners. The Europe Agreements, "these unique agreements", said Mrs SCRIVENER "are aimed at creating between equal partners the conditions for common economic development and a shared political destiny". Mrs SCRIVENER concluded by saying that the agreements between the EU and all its partners in southern and eastern Europe were the starting point of a new relationship whose limits were those set by our desire and ability to work together for the common good.

Alongside Mrs SCRIVENER at the Bucharest conference of the Crans-Montana Forum were Mr ILIESCU, President of Romania, Mr CLERIDES, President of the Republic of Turkey, Mr LENNART MERI, President of Estonia, Mr BRAZAUSKAS, President of Lithuania and Mr ABD AL-MEGUID, Secretary General of the League of Arab States.

Also, the Crans-Montana Forum housed an important debate between Mr Yasser ARAFAT, President of the PLO and Mr Shimon PERES, Israeli Foreign Minister as well as discussions between other heads of state.

- 10 -

13. EMIRATS ARABES UNIS : MANDAT DE NEGOCIATION D'UN ACCORD SUR LE COMMERCE DES PRODUITS TEXTILES

La Commission a demandé au Conseil un mandat pour l'ouverture de négociations avec les Emirats Arabes Unis en vue de la conclusion d'un accord sur le commerce des produits textiles. Le but de cet accord est de permettre l'intégration des importations de produits textiles en provenance des Emirats Arabes Unis dans un cadre compatible avec la politique commerciale de la Communauté dans le secteur textile.

Des dispositions concernant un mécanisme de sauvegarde permettant l'introduction éventuelle de limitations quantitatives des importations en provenance de ce pays ainsi qu'un système de double contrôle et une clause antifraude renforcée devraient également être introduits dans cet accord.

14. UNITED STATES : VISIT OF SIR LEON BRITTAN (24-26 APRIL)

During his two-day visit to the United States, his first after the conclusion of the Uruguay Round, Sir Leon BRITTAN met with several high ranking members of the Administration and of Congress. While not devoted to a single subject, discussions focused in particular on the implementation of the Uruguay Round, negotiating approaches towards Japan, developments in Eastern Europe and Russia as well as the Chinese accession to the GATT. In the absence of any major bilateral trade disputes, all meetings were held in a friendly and cooperative spirit.

As regards the implementation of the Uruguay Round information was exchanged about the state of play on both sides of the Atlantic. Difficulties in the US Congress are becoming apparent, notably over the problem of "financing the Round (under the "pay-as-you-go" principle" in Congress the estimated loss of revenue has to be compensated by corresponding spending cuts), perceived threats to US sovereignty due to the strengthened dispute settlement mechanism, and certain provisions of the new Subsidies Code. On Japan, a subject discussed with USTR, the Department of Commerce and the Council of Economic Advisers, it was agreed to continue exchanging information about the mutual negotiating approaches as well as on sectoral issues. The meeting with the State Department served primarily as an update and exchange of views on policies towards Russia and eastern Europe, but the problem of a possible Chinese accession to GATT was also touched upon, as it was in the meeting with USTR Kantor. Ambassador Kantor and Sir Leon finally managed to narrow down certain differences with regard to the ongoing OECD negotiations on shipbuilding.

15. USA : VISIT OF V. P. CHRISTOPHERSEN (WASHINGTON, 26 APRIL)

Vice President CHRISTOPHERSEN gave a press conference at the Washington Delegation about his meetings at the IMF, the international economy, Japan, and Russia and Central and Eastern Europe. He said that it was clear from the IMF spring meetings that the international economy is now on the right track. Recovery in Western Europe is taking place slowly with growth of about 1.5 percent expected this year, rising to 2.5 percent in 1995 and 3.0 percent in 1996. Growth of 3 percent will be necessary to improve the unemployment situation in Europe. In a meeting with Secretary of the Treasury Lloyd Bentsen, they agreed that the G-7 summit in Naples in July should build on the Detroit Jobs Conference.

Inflation in Europe has come down to post-war lows. The V.P. said he saw no

- 11 -

reason for long term interest rates in Europe to rise, but added that Member States must exercise more fiscal discipline to tell financial markets that deficits are under control.

Asked about Economic and Monetary Union, the V.P. said that the EU is in a good position for Stage III of EMU, all Member States in the exchange rate mechanism (ERM) are back in the narrow bands for the past 3-4 months. A majority of Member States can meet two of the three Stage III criteria set out in Maastricht, namely inflation and long-term interest rates, but public deficits are still a problem. Growth of 3 percent would allow a number to meet all three criteria, and he expected them to go ahead with Stage III in 1999.

Asked if Japan was doing enough to stimulate its economy, V.P. CHRISTOPHERSEN said that all of the Japanese governments' economic package contained the same weakness, namely, that they focussed only on internal demand and not on import stimulation. They should be more oriented towards imports to make a real contribution to the international economy.

On Russia, he said the IMF was taking a calculated risk with the Systematic Transformation Facility tranche. He added that the situation in Russia had improved with respect to inflation and the government's ability to negotiate with the Parliament to meet IMF conditions. The next step was to see with the Russians how to strengthen structural adjustments. He said that the EU will establish with the Russians a special Working Party on investment. This topic was also discussed with Secretary BENTSEN. The Working Party will include members of the Commission on one side, and Russian officials on the other with sufficiently high rank to get measures implemented by local authorities.

V.P. CHRISTOPHERSEN added that the EU is completing a Partnership and Cooperation Agreement with Russia and envisages similar accords with other republics. The goal of the agreements is free trade by 1998 between the EU and the Former Soviet Union (FSU), but prices will have to first come into line with world market prices, for example, for energy. Market access would be granted to Russia *pari passu* with market reforms. The EU plans to spend a further 2.5 billion ECU on TACIS.

On Eastern Europe, V.P. CHRISTOPHERSEN said that the EU Member States are sufficiently in favor of integrating the countries of Central and Eastern Europe to find a solution to the institutional problems involved. He said he foresaw membership negotiations for Poland and Hungary beginning in 1997. The EU is helping them and others (the Czech Republic, Slovakia, Romania and Bulgaria) to prepare for EU membership through the new Europe Agreements. Under these agreements, all obstacles to trade in industrial products and services will disappear in 1995. Certain safeguards will remain for steel and agriculture until 1997. Trade between the EU and the associated countries has quadrupled since 1989, with the EU taking 70 percent of their exports to the OECD area. The EU is also to provide an additional 5 billion ECU to Eastern Europe for technical assistance. In this area, coordination with the US has improved over the last six months.

- 12 -

16. ARGENTINE : VISITE OFFICIELLE DE M. MARIN (25-26 AVRIL)

Le Vice-Président MARIN a effectué une visite officielle en Argentine à la suite d'une invitation de la part du Gouvernement argentin.

Pendant son séjour à Buenos Aires, M. MARIN a rencontré, notamment, le Président de la République, M. MENEM, le Ministre des Affaires étrangères, M. DI TELLA, des membres du Congrès argentin réunis au sein du "Groupe d'Amis de l'UE", ainsi que des représentants du secteur privé.

Au cours d'une réception, il a également inauguré les bureaux du siège de la Délégation de Buenos Aires.

Parallèlement à la visite du Vice-Président MARIN, s'est tenue à Buenos Aires la IV Réunion du Comité Consultatif Conjoint prévu dans l'Accord interinstitutionnel de Coopération entre la Commission et le Mercosur dont la tâche consiste dans la promotion et le suivi de la coopération technique Commission-Mercosur.

Les conversations de M. MARIN avec le Président MENEM et le Ministre DI TELLA se sont concentrées sur le suivi qui devrait être donné aux conclusions issues de la réunion du 23 avril à São Paulo, entre les Ministres des Affaires étrangères de l'UE et du Mercosur ainsi que le Vice-Président MARIN.

Dans cette réunion les Ministres avaient chargé la Commission, en consultation avec les représentants des pays du Mercosur à Bruxelles, d'élaborer pour le Conseil des Ministres de l'UE un rapport sur le développement de la coopération entre les deux schémas d'intégration vers des objectifs plus ambitieux.

17. NOUVELLE-ZELANDE : ECHANGE D'ANIMAUX

La Commission a transmis au Conseil un projet de mandat pour l'ouverture de négociations relatives à un accord sur l'établissement d'un accord d'échanges mutuels d'animaux et autres produits sur une base équivalente et durable, en vue d'améliorer la coopération et la communication dans ces domaines.

18. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE : POPULATIONS LAOTIENNES

La Commission a décidé l'octroi d'une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 1,5 MECU en faveur des populations victimes de la sécheresse au Laos.

19. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Strasbourg, le mardi 3 mai 1994 :

- Relations avec la Suisse après le référendum sur le transit alpin;
 - Exportations de viande bovine en Afrique occidentale,
 - Reprise de l'assistance macro-financière à l'Algérie.
- Les rencontres suivantes sont prévues :
- MM. STEICHEN et FLYNN reçoivent le Secrétaire général de l'OCDE, M. Jean-Claude PAYE (5 mai);
 - M. FLYNN reçoit le Directeur général des Syndicats japonais, M. HASEJAWA (5 mai);
 - M. DELORS s'entretient avec le Premier Ministre japonais, M. HATA (6 mai).
- Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :
- Il y aura une visite officielle de Sir Leon BRITTAN à Moscou où il rencontrera le Vice-Premier Ministre, M. Alexander SHOKIN (2 mai);

- 13 -

- Il y aura une visite officielle de Sir Leon BRITTON en Ukraine où il aura des rencontres avec des Membres du Gouvernement (4-6 mai);
- MM. DELORS et VAN MIERT participent aux cérémonies de l'inauguration du Tunnel sous La Manche à Calais (6 mai).

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES INTERIEURES" (LUXEMBOURG, 21 AVRIL)

Le Conseil a procédé des débats sur les deux dossiers suivants :

a) REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DES REGIONS

La Présidence a brièvement rendu compte des discussions intervenues sur ce point :

- les délégations ont souligné l'importance du bon fonctionnement du Comité des Régions et ont apprécié les efforts déployés dans cette voie par le Comité;
- les délégations ont souligné la nécessité pour le Conseil d'adopter le règlement intérieur avant la prochaine réunion du Comité des Régions prévue pour les 16-18 mai prochains.

b) PROPOSITION DE DIRECTIVE DU CONSEIL FIXANT LES MODALITES DE L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES POUR LES CITOYENS DE L'UNION RESIDANT DANS UN ETAT MEMBRE DONT ILS N'ONT PAS LA NATIONALITE

Le Conseil a entendu la présentation de la proposition par M. VANNI d'ARCHIRAFI et a procédé à un tour de table qui a permis aux délégations de confirmer l'appréciation positive de la proposition déjà donnée lors du Conseil "Affaires générales" des 18-19 avril derniers (voir EU-Review n° 598 du 22 avril. La Présidence a constaté, en conclusion, un souhait général d'adopter la proposition dans les délais fixés par le Traité (31.12.1994) ainsi que d'appliquer le plus largement possible les principes de subsidiarité et de non-discrimination.

M. VANNI d'ARCHIRAFI a notamment souligné que :

- la situation des résidents UK/IRL a été prise en compte sur la base du précédent que constitue la directive sur le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen;
- le cumul des incapacités est facultatif;
- le vote multiple n'est pas prohibé;
- le système du droit de vote lié automatiquement à l'inscription au registre de la population (problème NL) doit être examiné d'un point de vue technique;
- l'exclusion de certaines fonctions exécutives est facultative.

- 14 -

2. CONSEIL "INDUSTRIE" (LUXEMBOURG, 22 AVRIL)

a) LIVRE BLANC : SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

Le Conseil, après avoir entendu un rapport de M. BANGEMANN, a adopté des conclusions sur l'amélioration de la compétitivité de l'industrie européenne, dans lesquelles notamment, il attache une grande importance à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des réseaux transeuropéens et des infrastructures d'information. Dans ce contexte, le Conseil fera régulièrement le point sur l'état de la situation compétitive de l'industrie européenne.

Dans son rapport, M. BANGEMANN a d'abord clairement indiqué qu'il importait de faire la distinction entre l'aspect général de l'amélioration de la compétitivité et les aspects purement liés aux réseaux transeuropéens. Le problème général de la compétitivité est relié à des faiblesses structurelles; pour essayer d'y remédier, plusieurs actions sont possibles; faire en sorte d'abord que les entreprises considèrent un marché qui doit être mondial (même pour les PME); ensuite choisir des secteurs dont il est nécessaire de maîtriser les techniques (par exemple la biotechnologie); ces actions peuvent intégrer des objectifs généraux déjà fixés (tels que ceux du 4ème programme cadre de R et D). Il importe aussi de combler le retard de productivité de l'industrie européenne; cela passe notamment par des actions de poursuite de l'amélioration dans des secteurs classiques (télécommunications, énergie) et de développement de l'investissement immatériel (sur ce point un document de la Commission sur les objectifs pour certains de ces investissements - capital humain - est annoncé pour juin) ainsi que par le développement des infrastructures.

Revenant sur certains points particuliers, M. BANGEMANN a ensuite souligné que le fait de promouvoir la coopération industrielle avec les PECO ne pouvait être assimilé à une action de délocalisation mais comme une action permettant d'améliorer la compétitivité de l'industrie européenne dans son ensemble. S'agissant des travaux sur les réseaux de transports et d'énergie, il a rappelé les progrès sur le premier domaine (transports) et les hésitations constatées sur le second (énergie).

A titre de conclusion, M. BANGEMANN a particulièrement insisté sur le fait que les télécommunications devaient être considérées comme un des socles du développement économique futur. Un programme d'actions sera proposé et visera notamment trois domaines (formation, santé et administration).

b) POLITIQUE EN FAVEUR DES PME

Le Conseil a entendu la présentation par M. VANNI d'ARCHIRAFI des orientations qui seront suivies dans la communication de la Commission pour un programme intégré en faveur des PME. Cette présentation a été favorablement accueillie par les délégations qui ont souligné l'importance des propositions qui devraient être soumises par la Commission vers la fin du mois de mai, ainsi que la nécessité d'un examen approfondi de celles-ci.

Le Conseil est convenu de reprendre l'examen de ce point lors de sa prochaine session qui pourrait être fixée à la fin du mois de juin.

La contribution communautaire dans le cadre de ce programme, pourrait être recherchée dans les directions suivantes :

- rapport coût/bénéfice des mesures adoptées au niveau communautaire,
- amélioration des conditions de transmission de l'entreprise (la Commission pourrait faire des recommandations pour le traitement fiscal de la transmission);

- 15 -

- amélioration de l'environnement fiscal (la Commission se propose de présenter des mesures concrètes lors de la session de juin du Conseil ECOFIN);
- amélioration des conditions et délais de paiement (une recommandation voire une directive pourrait se révéler nécessaire);
- définition d'un cadre de la sous-traitance.

S'agissant des mesures de soutien aux PME, elles concernent, selon le schéma du Livre blanc, l'accès au financement (accès au crédit, au capital à risque), la coopération entre entreprises (il faut permettre aux PME d'atteindre une taille leur permettant d'avoir accès aux marchés d'exportations) et le soutien à la formation de la direction.

c) AIDES D'ETAT (suivi du Conseil "Industrie" du 17 décembre 1993)

Ce point a été examiné de façon confidentielle lors du déjeuner des Ministres.

d) BILAN INTERMEDIAIRE DE LA RESTRUCTURATION SIDERURGIQUE

M. BANGEMANN a brièvement présenté la communication de la Commission (COM(94)125) qui fait le point sur les résultats à ce stade en matière de restructuration sidérurgique dont le processus a été mené dans le cadre des conclusions du Conseil "Industrie" du 25 février 1993. Les objectifs en matière de réduction des capacités ne sont pas encore atteints (il manque 8 millions de tonnes pour atteindre la réduction minimale des capacités fixée à 19 millions). La Commission est, dès lors, d'avis qu'il convient de proroger les mesures d'accompagnement jusqu'à une nouvelle évaluation qui doit intervenir en automne.

e) INDUSTRIE DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Le Conseil a adopté des conclusions.

Dans son intervention, M. BANGEMANN a rappelé l'état préoccupant de cette industrie et la nécessité de nouveaux efforts d'ajustements structurels, accompagnés de mesures d'accompagnements; ces éventuelles mesures communautaires viseront à renforcer la coopération entre entreprises.

f) INDUSTRIE AUTOMOBILE

Le Conseil a adopté une résolution.

M. BANGEMANN a rappelé que 1993 avait été une année très mauvaise pour l'industrie automobile; une amélioration de la compétitivité de cette industrie dépendra, entre autres choses, de la maîtrise de ses coûts; la Commission aura une attitude positive face aux demandes des constructeurs européens visant à développer la coopération entre eux; des possibilités existent aussi dans le cadre du 4ème programme-cadre de R et D. Sur le plan extérieur, l'accord avec le Japon a permis de réduire les importations en provenance de ce pays de 18,4 % en 1993 et de les stabiliser en 1994.

g) AVENIR DU TRAITE CECA

Le Conseil a approuvé des conclusions sur l'avenir des activités financières de la CECA.

- 16 -

h) POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

La Commission a présenté son XXIIème rapport sur la politique de concurrence. M. VAN MIERT, compte tenu de l'heure tardive, s'est limité dans sa présentation à mettre l'accent sur les progrès réalisés en matière de déai de procédure et en matière de transparence.

La Présidence a conclu que ce point sera repris lors de la prochaine session du Conseil qui disposera également du XXIIIème rapport.

i) MISE EN OEUVRE D'UNE APPROCHE GLOBALE EN FAVEUR DES INDUSTRIES MARITIMES
DIVERS - SECTEUR DE L'ELECTRONIQUE

L'examen de ces points a été renvoyé; F a déposé une note sur les négociations OCDE sur les aides d'état à la construction navale.

3. CONSEIL "PROTECTION CIVILE" (LUXEMBOURG, 21 AVRIL)

Au terme d'une session relativement brève, le Conseil a adopté à l'unanimité le seul point de substance inscrit à l'OJ, la résolution relative au renforcement de la coopération communautaire en matière de protection civile (accord restant à confirmer par la délégation D). L'Allemagne maintient en effet une réserve d'examen sur la résolution, qu'elle espère pouvoir être en mesure de lever après la réunion des Ministres de l'Intérieur des Länder qui se tiendra les 5 et 6 mai. En outre, une déclaration conjointe précise que la résolution telle qu'elle a été adoptée ne modifie en rien la répartition des compétences en matière de protection civile entre les Etats membres et la Communauté.

Au cours du tour de table, la majorité des délégations a adopté une attitude résolument positive à l'égard du renforcement de la coopération. Ces délégations se sont félicitées des actions entreprises dans ce domaine depuis le dernier Conseil "Protection civile" de 1990, et en particulier du rôle actif qu'a joué la Commission. Elles ont souhaité que la coopération communautaire en matière de protection civile puisse être encore renforcée, sans pour autant modifier le cadre institutionnel existant - modification qui ne sera envisagée qu'en 1996 sur la base d'un rapport préparé par la Commission -, et dans le respect des compétences nationales des Etats dans ce domaine.

4. CONSEIL "AGRICULTURE" (25-26 AVRIL)

La réunion a tourné court. En effet, le premier projet de compromis de la Présidence sur le paquet "Prix" pour 1994/95 - y compris les questions liées à l'application des quotas laitiers - a donné lieu à des réactions négatives, parfois pour des raisons contradictoires, de la part de pratiquement toutes les délégations. Au cours d'une séance ultra-restreinte mardi soir, les Ministres ont estimé que la situation n'était pas mûre et qu'il serait préférable de reprendre les négociations normalement lors de la session des 30-31 mai.

Le Conseil a adopté deux mesures particulières en faveur respectivement du Portugal (conversion des terres arables vers l'élevage extensif) et la Grèce (aide au transport des fruits et légumes frais en raison du conflit dans l'ex-Yougoslavie). En outre, il a eu un premier échange de vues sur les suites de l'accord négocié par la Commission avec le Chili dans le secteur des pommes, qui a permis à plusieurs délégations d'exprimer des réserves sur la modification du régime des prix de

- 17 -

référence proposée par la Commission. Le Conseil a également évoqué une série de problèmes ponctuels dont le BSE.

On BSE, the German Minister informed the Council of the politically sensitive nature of BSE and the concern in Germany that consumers have regarding the possible link between CJA and BSE. He welcomed the Commission's statement of April 21 regarding the review of actions taken and possible new action and said that this was a step in the right direction that Germany wants action at Community level.

Other Ministers who spoke on the matter pointed out that primary consideration must be the protection of human health. Mr STEICHEN agreed that protection of human health must come first in all action considered. The veterinary scientific committee will this week examine the results of a study on meat and bone meal production and in the light of their conclusions the Commission could put forward proposals in May. Mr STEICHEN stressed that the Commission could not agree to any Member State taking action on a unilateral basis which would interfere with trade on the internal market.

5. GROUPE DE RIO : REUNION MINISTERIELLE (SAO PAULO, 22-23 AVRIL)

La quatrième réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio s'est tenue à Sao Paulo les 22-23 avril 1994. La Commission était représentée par le Vice-Président MARIN.

Le résultat de cette réunion s'est caractérisé par un net progrès par rapport aux réunions ministérielles des années précédentes :

- Le message politique qui ressort de la "Déclaration de Sao Paulo" est clair et positif sur base de principes et valeurs communs, l'UE et le Groupe de Rio conviennent de se concerter davantage pour mener des actions conjointes dans les domaines politique et économique.
- Un effort notable a été consenti cette fois pour améliorer la présentation et la structure de la déclaration. Outre la réaffirmation de l'identité culturelle commune et de la concordance des valeurs et principes fondamentaux, la longue liste de points, trop habituelle dans ce genre de communiqué, a été regroupée en deux parties, à savoir :
 - . principes et valeurs partagés, et
 - . mesures conjointes, dont (A) aspects politiques, et (B) aspects économiques et de coopération
- En ce qui concerne la partie politique de la déclaration, les deux parties ont particulièrement réaffirmé leur engagement en faveur de la démocratie représentative et de l'Etat et la ferme détermination de veiller au respect intégral des droits universels de l'homme et des libertés fondamentales. Les parties ont également souligné les liens étroits entre la démocratie, la promotion du "good government", la lutte contre la pauvreté et la croissance économique dans le respect de l'environnement, en vue d'atteindre un développement économique et social durable et plus équitable.

Les deux parties se sont mis d'accord pour mettre un accent particulier sur des actions et initiatives communes, notamment au sein des Nations Unies.
- En ce qui concerne la partie économique, les parties sont convenues d'approfondir leur dialogue en vue de déployer tous leurs efforts communs pour promouvoir les échanges, les investissements et la coopération dans l'intérêt mutuel. A ces fins, les parties définiront ensemble les structures de dialogue et instruments

- 18 -

appropriés, dans le cadre d'une stratégie à moyen et long terme.

- Les discussions se sont déroulées dans un esprit et une atmosphère agréables. Les deux parties ont toujours fait preuve de flexibilité et de volonté de compromis.

6. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- la GEORGIE (22 avril);
- l'AFRIQUE DU SUD (22 avril),
- le RWANDA (25 avril);
- l'OUGANDA (25 avril).

7. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la réunion du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "DEVELOPPEMENT" (6 mai)

- Politique de coopération au développement à l'horizon 2000
 - Coordination des politiques dans les domaines suivants :
 - = Santé
 - = SIDA
 - = Education;
 - = Sécurité alimentaire;
 - = Autres points de la déclaration "Horizon 2000" (notamment la lutte contre la pauvreté, complémentarité entre les politiques de l'Union et des Etats membres, cohérence entre les politiques communautaires);
 - = Coordination opérationnelle (suite du Conseil du 2 décembre 1993);
 - Préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement;
 - Révision à mi-parcours de Lomé IV;
 - Relations avec l'Afrique du Sud;
 - Droits de l'Homme;
 - Migrations et développement

Par ailleurs, il y aura une Informelle "AFFAIRES INTERIEURES/JUSTICE" à Thessaloniki le 6-7 mai

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES DANS LA SEMAINE DU 25 AU 27 AVRIL 1994

Les parlementaires n'avaient que deux journées de travail entre deux sessions pour achever dans vingt commissions parlementaires la préparation des dossiers inscrits à l'ordre du jour de la session de mai, dernière avant les élections de juin. Une pléiade de rapports législatifs ont été adoptés. Par ailleurs, le plus grand flou persiste en ce qui concerne deux dossiers hautement sensibles à savoir l'élargissement (la commission des affaires étrangères a voté en faveur tandis que la commission institutionnelle a dégagé un vote négatif) et le Fonds de Cohésion (où malgré l'intervention de M. SCHMIDHUBER la commission régionale n'a pas émis d'avis pour protester contre l'attitude du Conseil).

- 19 -

La commission des affaires étrangères et de la sécurité a principalement adopté les quatre rapports d'initiative concernant les demandes d'adhésion de l'Autriche, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande. Ces rapports sont fondamentalement favorables à ces adhésions; les amendements ou paragraphes qui visaient à rendre l'avis conforme conditionnel de réformes institutionnelles ou à en reporter le vote ont été rejetés. Les quatre rapports ont été adoptés à une même majorité des votants (environ deux tiers contre un tiers). Par ailleurs, les membres ont eu un échange de vues avec M. KRANIDIOTIS, Secrétaire général du Ministère grec des Affaires étrangères qui a porté sur les activités dans le domaine de la PESC et sur l'élargissement.

Enfin, les membres ont encore adopté à l'unanimité le rapport de M. WOLTJER sur le processus de paix au Moyen-Orient, et à une quasi unanimité le rapport de Mme JEPSEN sur l'acquis intérimaire concernant l'accord sur l'EEE.

La commission institutionnelle s'est démarquée de la commission des affaires étrangères et de la sécurité en adoptant à une étroite majorité (13 contre 11) son avis négatif sur la question de l'élargissement (rapporteurs : M. BOURLANGES et Mme DURY). Elle conclut "à l'impossibilité pour le Parlement de se prononcer positivement en l'état présent des choses, sur les demandes d'adhésion". Elle justifie le renvoi de l'avis conforme par les divergences entre les vœux exprimés par le Parlement quant aux adoptions institutionnelles nécessaires et le contenu des textes transmis par le Conseil ainsi que par l'absence complète de dialogue interinstitutionnel.

La commission des relations économiques extérieures a tenu un échange de vues avec M. PAEMEN sur l'accord Uruguay Round qui a évoqué le différend concernant la base juridique du texte final qui existe au sein du COREPER. La commission a également discuté l'accord sur l'Espace Economique Européen (acquis intérimaire), et notamment la contradiction procédurale et politique qui existe entre l'avis de la commission mixte de l'EEE (avis conforme du PE) et du Conseil (consultation simple du PE).

La commission du développement a adopté les rapports ANDREWS sur la situation des personnes âgées dans les PVD et ARBELOA MURU sur la politique du développement de la Communauté dans la région méditerranéenne ainsi que des avis sous forme de lettre relatifs au programme spécifique de R et D dans le domaine de la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales et à l'accord de pêche CE/Île Maurice. Elle a eu des échanges de vues sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement (rapport de la Commission), et sur la situation au Rwanda, Burundi, Congo, Togo, en Afrique du Sud ainsi que sur la Conférence du Caire relative à la population et au développement. Elle a également rencontré M. BETHLEYFALVY (Organisation internationale pour les Migrations).

La sous-commission monétaire a eu comme point clef, un échange de vues avec Baron Alexandre LAMFALUSSY, président de l'Institut monétaire européen (IME). M. LAMFALUSSY a indiqué que le déficit public dans les pays de l'UE s'est accru d'avantage en 1993 et l'endettement public a aussi augmenté de façon préoccupante. Il a souligné le risque d'une sérieuse gêne et en particulier le fait que la dégradation régulière des déséquilibres budgétaires pourrait menacer un nouvel

- 20 -

assouplissement de la politique monétaire

2. PREVISIONS : SESSION DE MAI

This last session before the election break has, as to be expected, a very heavy agenda : 82 items to be debated, not counting question time and the topical debate.

Up to the end of the week the main political groups were still in the process of seeking to maximise support for assent within their ranks.

To accommodate this heavy programme, three night sessions have again been planned and the topical debate will be reduced to one hour only.

President Albert ZAFY of Madagascar will address the House on Tuesday, 3 May at 12h30, in a formal sitting.

Voici les points les plus importants au projet d'Ordre du jour :

Lundi, 2 mai

- Coopération financière avec les Territoires Occupés/Coopération financière avec pays tiers méditerranéens (BRAUN-MOSER)
- Contrôle des transports de marchandises dangereuses (LALOR)
- Livre vert sur la politique sociale; options pour l'Union (OOMEN-RUIJTEN)
- Mise en oeuvre du Protocole sur la politique sociale (REDING)

Mardi, 3 mai

- Discussion commune des dossiers
 - . reconversion des industries de l'armement
 - . adaptation des PME au Marché unique
 - . orientation de l'initiative RETEX
- Fonds de cohésion (avis conforme) (POMEZ-RUIZ)
- Protection juridique des inventions biotechnologiques et la biotechnologie (ROTHLEY et BREYER)
- Allocation de M. ZAFY, Président de la République malgache

Mercredi, 4 mai

- Discussion commune pour préparer l'avis conforme sur l'élargissement à la Norvège, l'Autriche, la Finlande et la Suède
- Déclaration de la Commission sur la préparation du Conseil européen à Corfou (24/25 juin).

Jeudi, 5 mai

- Débat d'actualité d'urgence
 - . Afrique du Sud
- Présentation par la Commission du projet du budget général pour 1995
- Rapport économique annuel 1994
- Dimension internationale de l'ECU

Vendredi, 6 mai

- Plan européen pour l'Amérique latine (BERTENS)
- La Communauté et l'espace (ROVSING)
- Echange de produits agricoles avec les PECO's (SONNEFELD)
- Relation économique et commerciale avec la République tchèque et la Slovaquie (CEYRAC)
- Le programme MEDIA et la directive "Télévision sans frontière" (HOPPENSTEDT et BARZANTI)
- La démocratisation en Afrique (ROBLES PIQUER)

- 21 -

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. MAROC : FINANCEMENT

Dans le cadre du IVème Protocole financier CE-Maroc, la BEI accorde deux financements, d'un montant total de 60 millions d'Ecus :

- un prêt global sur capitaux à risques de 20 millions d'Ecus, pour le financement direct ou indirect de prises de participations dans des entreprises du secteur productif marocain, principalement l'industrie, en priorité celles résultant de partenariats entre entreprises locales et de la Communauté; ce prêt sera mis à disposition de l'ensemble du secteur financier et bancaire marocain (y compris les sociétés de capital-risque).
- un prêt de 40 millions d'Ecus à l'Office national de l'Eau potable (ONEP), pour le renforcement de la gestion des eaux de six villes marocaines intéressant une population totale de 3,7 millions d'habitants.

Ces financements sont les troisième et quatrième opérations réalisées par la BEI au titre du IVème Protocole financier CE-Maroc entré en vigueur en 1993.

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. BERD : ASSEMBLEE ANNUELLE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (ST. PETERSBOURG)

La Banque a tenu sa troisième assemblée annuelle à St Pétersbourg du 16 au 19 avril. De nombreux délégués des actionnaires de la Banque, ainsi que des représentants des milieux d'affaires, ont contribué à faire de cette manifestation la plus importante de ce type jamais tenue en Russie. Les travaux du Conseil des Gouverneurs ont été ouverts en présence de M. TCHERNOMYRDINE, Premier Ministre, et de M. SOBTCHAK, maire de St-Pétersbourg. La Commission était représentée par le Vice-Président CHRISTOPHERSEN, Gouverneur pour la Communauté, et par M. RAVASIO, Directeur général de la DG II, en tant que Gouverneur suppléant.

La Banque avait été très critiquée en 1993 pour sa gestion et ses faibles déboursements. Les gouverneurs ont tenu à apporter leur soutien à l'action de M. de LAROSIERE, le nouveau Président de la BERD. En effet, depuis son élection en septembre dernier à la présidence de la Banque, M. de LAROSIERE a introduit des mesures de rigueur, il a fait approuver par le Conseil d'Administration une réorganisation par pays des opérations de la Banque; enfin, il a initié une action de redéfinition des priorités de la Banque dont les conclusions ont été discutées et adoptées début 1994 par le Conseil d'Administration. Ces priorités telles que redéfinies sont notamment le financement du secteur privé, l'appui au secteur financier et, par son intermédiaire, aux petites et moyennes entreprises, les infrastructures qui contribuent le plus au développement de l'économie de marché, et l'assistance technique ciblée sur les projets bancables.

Les gouverneurs ont marqué leur soutien à ces orientations ainsi qu'au maintien d'une activité substantielle de la Banque sur des projets bénéfiques du point de vue de l'environnement ou se traduisant par des économies d'énergie. Ils ont en particulier soutenu le rôle de la BERD dans la mise en oeuvre du Compte de Sécurité nucléaire créé à l'initiative du G-7.

- 22 -

Plusieurs gouverneurs ont annoncé des contributions de leur pays aux fonds spéciaux d'assistance technique que gère la Banque qui permettent de financer des actions de préparation de projets. Le souhait de la Banque de voir ces aides non liées et de bénéficier d'engagements pluriannuels des donateurs pour ces fonds de coopérations ont été considérés favorablement.

Pour l'avenir, le Conseil des Gouverneurs a souhaité que la Banque accroisse ses prises de participations directes, prenant aussi plus de risques, à condition de veiller à la qualité et au suivi de ses projets. La question d'une future augmentation de capital n'a pas été directement débattue, mais que, par contre, le Conseil des Gouverneurs a demandé au Conseil d'Administration d'examiner cette question et les hypothèses financières sous-jacentes en vue d'une discussion lors de l'Assemblée annuelle de 1995.

En marge des travaux de l'Assemblée de la Banque des réunions ont été organisées par le Président J. de LAROSIERE

- avec les institutions financières internationales et la Commission pour prendre acte de la coordination existant entre ces différentes institutions;
- avec les principaux Etats donateurs des fonds de coopération et la Commission afin de discuter les conditions de mise en œuvre de ces fonds d'assistance technique. Sur ce point, la Banque avait fait part de son souhait d'obtenir des fonds non-liés et ces engagements pluriannuels. M. CHRISTOPHERSEN, qui assistait à ces deux réunions, a fait savoir qu'il était difficile de changer les règles d'éligibilité de PHARE et de TACIS, mais par contre que la Commission était favorable à une programmation pluriannuelle de PHARE et de TACIS à l'avenir à condition que les Etats membres de l'Union approuvent ce changement

2. ENERGY CHARTER CONFERENCE

Negotiations on the Energy Charter Treaty have reached their final stage. The Conference Chairman has just sent out a Compromise Text for the Treaty which he will invite the Charter countries to approve at final Conference meeting on 17-20 May. Although some countries will find that the Compromise Text does not include all the points they have asked for, it is expected that a very large majority will decide that the time has come to back the Charter initiative and create a new arena for East-West cooperation. The Charter Treaty could then be signed in the summer of this year.

In sending out the Compromise Text, the Conference Chairman, Ambassador Charles Ruten from the Netherlands, has written to the responsible Ministers in all Charter countries inviting their political support. The note emphasises in particular the primary objective of the Charter Treaty "act as a catalyst for economic growth, accelerate the integration of the countries of the East into the world economic community, and by the same token contribute to the political stability of these newly democratic societies".

The Community called an International Conference to discuss the Charter initiative, which began its work in July 1991. The Charter itself, which is a political declaration, was signed in December of that same year. Negotiations then began on the European Energy Charter Treaty which will give legal force to the Charter commitments.

The original Charter has now been signed by the European Community itself and forty-nine countries, including the EC Member States, all the other countries of Eastern and Western Europe except some regions of the former Yugoslavia, Russia and all

- 23 -

but one of the other Republics of the former USSR (Turkmenistan is expected to add its signature shortly), three countries in the Mediterranean region and four non-European members of OECD - the United STATES, Japan, Canada and Australia.

It is not the purpose of the Energy Charter initiative to create a new international aid programme. Instead the Treaty will create, in Russia and the other countries of Eastern Europe and the former Soviet Union, the conditions necessary to attract Western industry into the field.

The Treaty provide a legal framework within which companies in East and West can invest and trade in the energy field and will bring into existence rules ensuring that companies from any of the Charter countries which have invested in the energy sector in another Charter country are treated fairly and without discrimination. This will, for instance, rule out policies giving preference to national companies. A second stage Treaty, in two to three years' time, will extend that treatment to the pre-investment stage. In addition, the first Treaty will provide that Russia and other Eastern countries are treated as if they were GATT members as far as energy trade is concerned, even before they join GATT.

Other important sections of the Treaty deal with energy transit, the environment, national sovereignty, technology transfer, disput procedures and transitional arrangements.

The Charter Conference's meeting in May is likely to be crucial and decisive in determining the fate of the Charter initiative. Failure would certainly be a major setback for hopes of growing East-West cooperation in Europe. Success will bring together the Community and the other countries of Eastern and Western Europe and the former USSR, as well as important countries outside Europe, in a common effort to create jobs, prosperity and a new level of economic partnership.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL